

P2P : le point de vue des utilisateurs de l'internet

Antoine Drochon
Ingénieur Consultant
Représentant de l'Association d'utilisateurs « [Vivrelenet](#) »

Participation aux réflexions du Forum des droits sur l'internet

23 juin 2004

Introduction

Les réseaux d'échange de fichiers sont une extension toute naturelle de l'Internet. Le réseau a connu l'arrivée de différents outils de communication, parmi eux : *Usenet*, la messagerie électronique, le *World Wide Web* ou encore, plus récemment, les salons de discussion ou les messageries instantanées.

Ces protocoles d'échanges ont toujours placé l'internaute au cœur du réseau en tant qu'acteur-contributeur. Les contributions mutuelles et volontaires ne posaient pas explicitement les problèmes que nous voyons apparaître aujourd'hui.

L'Internet a grandi, d'une certaine uniformité technique, l'évolution des réseaux et des connaissances a permis des développements plus excentriques, moins éthiques mais qui restent le reflet du mode de « vie » d'une population qui n'est plus avant-gardiste mais bien ancré dans la société des années 2000.

I. Quelles utilisations du P2P ?

On utilise le P2P avant tout pour écouter les artistes, regarder les films, petits ou grands, que le budget personnel ne permet pas de s'acheter, pour récupérer l'album qu'on aimait tant et qui a disparu avec la cassette audio qu'on a jeté après cinq hivers passé dans la voiture ou pour pouvoir écouter ces CD protégés dont le contenu ne peut être transféré sur le baladeur numérique.

On utilise encore le P2P pour récupérer ce CD rayé qui aurait fêté ses trois ans de transport en commun à l'arrivée de l'été, pour écouter l'artiste qui est introuvable en France (sauf en import à trois fois le prix), pour écouter ce concert pirate de si mauvaise qualité (mais que voulez vous interdire à un fan ?), pour savoir si le CD dont on parle dans le dernier magazine reflète vraiment la critique, pour savoir si le dernier album de Cabrel mérite vraiment ses vingt euros et encore pour éviter de numériser le CD qui est resté chez votre sœur à 500 km de distance.

II. Quelles causes à l'échange de fichiers contrefaits sur P2P ?

Plusieurs raisons expliquent un tel engouement pour l'échange de fichiers contrefaits sur les réseaux P2P. Tout d'abord, le prix. D'un côté, le coût prohibitif d'un album. D'un autre, on

vante à coup de réclame le « toujours plus » : plus de débit, plus de forfaits, plus de chaînes. Aussi la gratuité est le facteur qui pousse les gens à adopter une liaison haut-débit.

Ensuite, en dehors du fait de se sentir exclu en achetant ses CD chez son disquaire, la perspective de la découverte est un sentiment que l'on retrouve chez bon nombre de jeunes internautes. Le sentiment d'impunité pousse à vouloir s'investir dans des recherches culturelles qui ne sont pas forcément néfastes pour le créateur.

On échange des fichiers parfois à son insu : certains outils ne permettent pas de télécharger sans échanger, par équité envers ceux qui font des efforts.

Enfin, on télécharge des fichiers sans savoir que le créateur indépendant en souffre.

Au final on échange des fichiers pour faire comme tout le monde, parce que c'est dans l'ère du temps.

III. Quelles réponses apporter à l'utilisation illicite du P2P ?

Les bricolages maladroits et inefficaces que sont aujourd'hui les sous-réseaux P2P doivent nous faire ouvrir les yeux sur l'avenir. Les besoins sont relativement simples : trouver un titre parmi une grande bibliothèque, rémunérer ainsi les maillons de la chaîne équitablement, différemment des modèles déséquilibrés encore en vigueur. Pouvoir utiliser un morceau sur les différents équipements : la chaîne hi-fi du salon, le PDA du bon père de famille, le baladeur de la petite dernière ou encore le téléphone mobile dernière génération de son grand frère.

Tout ceci doit être interconnecté, facile, comme les usages qui se dessinent aujourd'hui : j'ai le droit d'écouter la musique dont j'ai acquis les droits d'usage sur mon lieu de travail. J'ai le droit de faire partager mes découvertes à un cercle familial restreint. J'ai le droit de faire des économies grâce aux frais de distribution réduits.

La solution est dans la valeur ajoutée. Les premiers téléchargements légaux sont bien timides. Ils sont positifs dans le sens qu'il faut se mettre au travail et répondre à la véritable demande des internautes.

IV. Quel impact du numérique sur le droit d'auteur ?

Le droit d'auteur ne doit pas compliquer ce qui l'est déjà. La valeur qu'apporte les auteurs est différente qu'elle soit matérielle ou immatérielle : la copie parfaite rend les oeuvres plus accessibles, plus à même de toucher un grand nombre de personnes. Le droit d'auteur est resté aux dimensions du monde matériel, il faut reconsidérer la consommation d'oeuvres non sans la dévaloriser mais simplement pour la diversifier.

Le budget d'une famille, d'un étudiant, d'un honnête citoyen n'a pas augmenté ces dernières années. Les technologies ont permis d'introduire l'ordinateur, l'abonnement à un fournisseur d'accès, l'abonnement à un opérateur mobile en plus des sorties spectacles ou cinéma et des balades chez les disquaires. L'équation trouve sa réponse dans les trois signes – « P-2-P » - que l'industrie du disque et bientôt du cinéma montrent du doigt, alors qu'il s'agit simplement d'une page qui se tourne, avec ou sans eux.